

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 24 mai 2022

Délibération n°2022-028 : Lignes Directrices de Gestion relatives au Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu les travaux du groupe de travail dédié ;

Vu l'avis réputé donné du comité technique du 2 mai 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les Lignes Directrices de Gestion relatives au RIPEC de l'université Bretagne Sud.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 14
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 18

- Pour : 18

- Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe :

- Lignes Directrices de Gestion relatives au Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs
- Indemnité fonctionnelle C2 des personnels enseignants-chercheurs – Liste des fonctions
- Fiche d'évaluation des candidatures pour la prime individuelle C3

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 7 juin 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

